

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1666

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« employeurs »,

insérer les mots :

« et aux demandeurs d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.